

Crise nucléaire japonaise : douaniers en danger !

25 ans après Tchernobyl, une nouvelle catastrophe nucléaire frappe le Japon et le monde entier. Face aux inquiétudes des citoyens la seule réponse des pouvoirs publics français est de demander aux douaniers du Havre et de Marseille de contrôler 1 à 3 % des conteneurs, hors marchandises alimentaires, arrivant en France, celles-ci étant déjà sécurisées (?) au départ par les autorités japonaises...

- Quid de la protection des agents ? (Il suffit de comparer la protection des gendarmes en la matière pour comprendre le fossé qui nous sépare !!!)
- Aucun protocole de contrôle n'a été prévu ! Quelles responsabilités ? Préfet ?
- A quel type de contamination sommes nous exposée ? (**sachant que le Césium 137 à une durée de vie de 300 ans et l'iode 131 de 80 jours**)

—

Alors que le danger proviendrait essentiellement de l'ingestion et de l'inhalation des poussières radioactives, l'IRSN (Institut de Radioprotection de Sûreté Nucléaire) et la DG préconisent l'utilisation de gants et d'appareils de mesure pour lesquels une formation d'à peine 30 minutes a été dispensée (non ce n'est pas une blague !!!).

A la demande des agents, la CGT s'est emparée du dossier et nous nous interrogeons sur l'habilitation des douaniers à réaliser ces contrôles, **exclusivement orientés sur la détection de la radioactivité**, alors même qu'il existe des professionnels formés à ces risques (sociétés privées type SGS, Véritas, Apave, ou services publics tels que pompiers ...)

La CGT exige l'arrêt immédiat de cette opération et exige la convocation d'un CHS exceptionnel avec des experts dans le domaine de la radioprotection !!!!

Sous la pression de la CGT, le Directeur Régional a stoppé ces contrôles sur les conteneurs en provenance du Japon. (De fait, sa responsabilité pénale est engagée en tant qu'employeur.)

La CGT douanes quant à elle s'est rendue à un CHS réunissant tous les acteurs portuaires et se félicite de voir que l'on s'oriente vers un contrôle systématique de la radioactivité des portes-conteneurs par une société spécialisée.

Par ailleurs, on sait depuis jeudi, suite à notre intervention, que l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) vient au Sycoscan en urgence afin de dispenser des informations et répondre aux questions des agents

Plusieurs interrogations demeurent :

- **Pourquoi les douaniers doivent faire des contrôles de radioactivité (à part pour une opération de communication ?**
- **Pourquoi ne pas faire de protocole à l'instar de celui sur les produits alimentaires ?**